

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SETE**

Séance du Lundi 11 Avril 2022 à 14 heures 30

COMPTE RENDU

Madame Jocelyne GIZARDIN, Vice-Présidente, a la charge de présider la séance.

Elle procède à l'appel des administrateurs

Et constate l'absence excusée de :

- Monsieur François COMMEINHES, Président ayant donné pouvoir
- Madame Colette RIZZOLO-BRESSON ayant donné pouvoir à Monsieur Jean Michel HAMET
- Madame Joelle BIEVELOT, représentant la Croix Rouge Française
- Madame Geneviève COINDOZ, représentant l'Union Locale des Syndicats F.O de Sète et du Bassin de Thau

Et de

- Madame Madeleine ESTRYN, conseillère municipale

La présence de 8 membres restants,
Pour un total de 10 votants.

Le quorum étant respecté, la Vice-Présidente déclare la séance ouverte et fait un point sur l'évolution de la crise sanitaire.

Après approbation à l'unanimité du compte rendu du dernier conseil d'administration débute l'examen des questions portées à l'ordre du jour.

1/. Compte-rendu des décisions prises par la Vice -Présidente du CCAS sur délégation du conseil d'administration.

Madame la vice-présidente du C.C.A.S, fait un point sur les demandes d'aides, de domiciliations et de décisions en cours.

2/. Entretien de photocopieurs multifonctions et imprimantes départementales et de copieurs spécifiques à très haut débit – Convention de groupement de commandes.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

3/. Convention entre le CCAS, le Département de l'Hérault et la Caisse d'allocations familiales relative au fonctionnement du Relais Petite Enfance de Sète.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

4/. Relais Petite Enfance – Avenant à la convention d’objectifs et de financement.

Après lecture du projet,
A l’issue du vote la délibération est adoptée à l’unanimité.

5/. Taux de vacation applicable aux professionnels(les) référents intervenant dans le cadre de l’action « inclusion des adolescents primo -arrivants (IAPA) »- Mise en œuvre dans le cadre du programme de la Cité éducative de la ville de Sète.

Après lecture du projet,
A l’issue du vote la délibération est adoptée à l’unanimité.

6/. Taux de vacation applicable aux professionnels (les) référents intervenant dans le cadre de l’action « parcours d’accompagnement renforcé du CM2 vers la 6 ième (PARC6) »-Mise en œuvre dans le cadre du programme de la Cité éducative de la ville de Sète.

Après lecture du projet,
A l’issue du vote la délibération est adoptée à l’unanimité.

7/. Taux de vacation applicable aux professionnels (les) référents intervenant dans le cadre de l’action « parcours d’accompagnement à la gestion des écrans (PAGE) »-Mise en œuvre dans le cadre du programme de la Cité éducative de la ville de Sète.

Après lecture du projet,
A l’issue du vote la délibération est adoptée à l’unanimité.

8/. Taux de vacation applicable aux professionnels (les) référents intervenant dans le cadre de l’action « stages d’accueils studieux (SAS) »-Mise en œuvre dans le cadre du programme de la Cité éducative de la ville de Sète.

Après lecture du projet,
A l’issue du vote la délibération est adoptée à l’unanimité.

9/. Action Ukraine- Paiement des astreintes cadres.

Après lecture du projet,
A l’issue du vote la délibération est adoptée à l’unanimité.

10/. Mise à jour du tableau des postes budgétaires et des effectifs.

Après lecture du projet,
A l’issue du vote la délibération est adoptée à l’unanimité.

11/. Soutien mutuel Ville de Sète / CCAS.

Après lecture du projet,
A l’issue du vote la délibération est adoptée à l’unanimité.

12/. Création d’un comité social territorial commun entre la Ville de Sète et le CCAS.

Après lecture du projet,
A l’issue du vote la délibération est adoptée à l’unanimité.

13/. Création d'une commission administrative paritaire commune entre la ville de Sète et le CCAS pour les catégories A, B, C.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

14/. Création d'une commission paritaire (CCP) unique commune entre la Ville de Sète et le CCAS.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

15/. Avenant à la convention de partenariat entre le CCAS et Sète Agglopôle Méditerranée pour la gestion de la Passerelle. Exercice 2022.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

16/. Compte administratif et compte de gestion exercice 2021 du service d'aide et d'accompagnement à domicile.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

17/. Compte administratif et compte de gestion exercice 2021 de la résidence autonomie Lou Thonnaire.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

18/. Convention de partenariat pour des résidences, entre le CCAS et le Théâtre Molière de Sète – Scène Nationale – Archipel de Thau. (T.M.S).

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

19/. Convention de partenariat entre le CCAS et le Théâtre Molière de Sète – Scène Nationale – Archipel de Thau. (T.M.S).

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ensemble des points portés à l'ordre du jour ayant été examiné, la séance prend fin à 16 heures 10.

Sète, le 12 Avril 2022

La Vice-Présidente du C.C.A.S

Jocelyne GIZARDIN

